

# RÈGLES DE GESTION DES MOTS DE PASSE D'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES

Mise à jour des règles de sécurité des mots de passe pour les services numériques académiques.

Dans un contexte d'augmentation des cyberattaques, les règles de gestion des mots de passe ont été actualisées conformément aux recommandations nationales (SG-HFDS).

**Nouvelles règles de mot de passe : longueur minimale portée à 16 caractères**



## Nouvelles règles applicables à tous les personnels :

- **Validité** : 1 an maximum
- **Longueur minimale** : 16 caractères
- **Composition** : au moins 1 minuscule, 1 majuscule, 1 chiffre, 1 caractère spécial
- **Réutilisation** : les 3 derniers mots de passe sont interdits



## Bonnes pratiques de sécurité numérique :

La mise en œuvre de ces nouvelles règles est aussi l'occasion de **renforcer la sensibilisation aux règles d'hygiène numérique**.

- Ne jamais saisir son mot de passe suite à un lien reçu dans un courriel (phishing)
- Ne jamais stocker son mot de passe dans un fichier texte, sur un post-it ou dans un navigateur
- Se méfier des logiciels non diffusés par leur éditeur officiel (risque d'installation de logiciels malveillants comme les stealers)
- Veiller à ce qu'un antivirus soit installé, actif et régulièrement mis à jour
- Mettre fréquemment à jour les logiciels et les équipements utilisés



## Etapes :

*Vous trouverez une documentation visuelle en page 2..*

1. Vous pouvez modifier votre mot de passe soit avant, soit après vous être connecté au Portail Intranet Agents (PIA) : **<https://pia.ac-grenoble.fr>**

**Avant la connexion** : cliquez sur « **Changer mon mot de passe** » depuis la page d'accueil du PIA.

**Après la connexion** : cliquez sur « **Compte** », puis « **Modifier mon mot de passe** » dans le menu.

2. Renseignez **votre mot de passe actuel**, puis le **nouveau mot de passe** conforme aux nouvelles règles en vigueur.



La modification du mot de passe peut nécessiter **un délai d'environ 30 minutes** pour être prise en compte sur l'ensemble des services numériques académiques (notamment Arena), **à l'exception de la messagerie et du PIA, où la prise en compte est immédiate**.



## Conséquences d'un changement de mot de passe :

Le changement de votre mot de passe académique aura un impact direct sur plusieurs services. Il vous sera nécessaire de vous reconnecter manuellement à chacun d'entre eux avec votre nouveau mot de passe :

- Le Portail Intranet Agents (PIA) et ARENA
- La messagerie académique en ligne (webmail)
- La messagerie et l'agenda configurés dans Thunderbird

# CHANGER SON MOT DE PASSE

## Etape 1 Accédez au Portail Intranet Agents : <https://pia.ac-grenoble.fr/>

Vous pouvez changer votre mot de passe avant ou après votre identification au PIA .

### AVANT votre identification

En cliquant sur «Changer son mot de passe».

Académie de Grenoble  
Accès aux applications de l'académie de Grenoble

**Authentification**

Identifiant  
Mot de passe ☐ Afficher

**Se connecter**

[Je m'authentifie avec mon OTP académique](#)

**Aide**

- Vous ne connaissez pas votre identifiant : [Retrouver son identifiant](#)
- vous avez oublié votre mot de passe : [Mot de passe oublié](#)
- vous souhaitez changer de mot de passe : [Changer son mot de passe](#)

**Demande d'assistance**

- Pour déposer une demande d'assistance, vous devez être connecté au portail de service
- Si vous n'avez aucun moyen pour vous connecter au portail de service, merci de remplir le [formulaire dédié](#)

OU

### APRÈS votre identification

En accédant à la gestion de votre compte.

Cliquez sur «Compte» en haut à droite.

[Compte](#) [Affichage](#)

Cliquez sur «Modifier mon mot de passe».

**Compte**

- [Mon compte](#)
- [Endosser un rôle](#)
- [Espace contributeur](#)
- [Espace agent public \(ENSAP\)](#)
- [Modifier mon mot de passe](#)
- [Se déconnecter](#)

## Etape 2 Saisissez votre nouveau mot de passe en suivant les préconisations.

### Changer son mot de passe

Vous êtes identifié sous l'identifiant [...](#)  
Le mot de passe est global. Il vous sert à relever votre courrier électronique et à vous authentifier dans de nombreux outils.  
Pour des raisons de sécurité, le mot de passe devra être changé tous les 12 mois et être différent des 3 derniers.

Votre nouveau mot de passe :

- Ne doit pas contenir votre identifiant.
- Ne doit pas contenir votre numen.
- Ne doit pas contenir votre nom ou prénom.

Votre mot de passe doit contenir:

- Au moins 16 caractères avec 3 types de caractères répertoriés ci-dessous
- Type lettre minuscule (de a à z).
- Type lettre majuscule (de A à Z).
- Type chiffre (de 0 à 9).
- Type caractère spécial parmi (~!@#\$%-&\*~+= '1000;'"<>.,?)

Nouveau mot de passe

0%

Confirmer le nouveau mot de passe

**Changer son mot de passe**

Une fenêtre de confirmation apparaît :

Annuaire et gestion du mot de passe  
DSI - Pôle projets - devlocal

[Consulter l'annuaire](#) [Changer son mot de passe](#) [Voir ses informations d'annuaire](#) [Déconnexion \(ajouté\)](#)

**Changer son mot de passe**

☒ le mot de passe a été changé avec succès

**Information : Délais de propagation**  
Après la modification du mot de passe, un délai d'une demi-heure maximum peut être nécessaire pour accéder aux applications (gala, portail annuaire...)

### Besoin d'aide ?

Accédez au site : <https://assistance.ac-grenoble.fr>



### Créer un ticket à partir d'un mot clé

Recherche dans le catalogue de service à partir d'un mot clé  
échange de fichiers

**Rechercher**